



55^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Mme Francesca Albanese

Intervention du Luxembourg

Genève, le 26 mars 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport. Nous réitérons notre appel aux autorités israéliennes à coopérer avec son mandat et à lui permettre un accès sans entraves au territoire palestinien occupé, ainsi que de s'abstenir de toute forme de représailles contre sa personne.

Au cours de cinq mois d'opérations militaires à Gaza, l'armée israélienne a tué plus de 30 000 Palestiniens, dont 70% de femmes et d'enfants, a occasionné le déplacement forcé de 80% de la population et a détruit la majeure part de l'infrastructure civile.

L'ONU et les acteurs humanitaires indépendants signalent des restrictions indues à la délivrance de l'aide humanitaire, notamment par des attaques. Comme l'a rappelé le HRVP de l'UE, la faim est utilisée comme arme de guerre.

Nous réitérons notre appel en faveur d'un cessez-le feu immédiat, en ligne avec la résolution 2728 du Conseil de sécurité, d'une libération inconditionnelle des otages et de l'augmentation urgente de l'aide humanitaire, avec des garanties pour sa livraison en sécurité. Une offensive terrestre à Rafah doit être évitée absolument.

Nous appelons l'État d'Israël en tant que force d'occupation et tous les autres États concernés à respecter pleinement les mesures conservatoires ordonnées par la Cour internationale de Justice.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Quelles sont les priorités les plus urgentes pour un relèvement post-conflit et des garanties de non-répétition de tels affrontements des deux côtés ? Comment pouvons-nous prévenir des pratiques qui pourraient impacter sur le long terme l'existence même du peuple palestinien et son identité sur les terres qui lui reviennent ?

Je vous remercie.

(268 mots – 1m30s)